



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Marie-Hélène	PLAVERET (Suppléante)	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		J.F. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

150-2024 AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU PERIMETRE DE L'EX-SIVU D'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE MONTMELIAN

Rapporteur : Marc GIRARD

Conformément à l'article L1444-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport concernant la DSP Assainissement a été transmis aux membres du Conseil communautaire 15 jours avant la séance.

La Communauté de communes Cœur de Savoie a confié à la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux, l'exploitation de son service public d'assainissement collectif sur le secteur de l'ex-SIVU d'Assainissement du Pays de Montmélian (transport et traitement des eaux usées).

Le contrat de concession a pris effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 10 ans. Il a été complété par un avenant en 2019 (transfert du contrat du SIVU d'Assainissement du Pays de Montmélian à la Communauté de communes Cœur de Savoie, intégration du poste de relèvement du Stade de Montmélian). Le montant initial de la part variable « Traitement » du délégataire a été porté de 0,3425 € HT / m³ à 0,3599 € HT / m³ (en valeur de base au 1^{er} janvier 2018) après l'avenant n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N°2 au contrat de concession du service public d'assainissement collectif du périmètre de l'ex-SIVU d'assainissement du Pays de Montmélian, tel que décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les avenants aux contrats cités ci-dessus et toutes pièces nécessaires à leur exécution.
- **S'ENGAGE** à inscrire le cas échéant les crédits nécessaires au budget annexe Assainissement.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS



Plusieurs nouvelles modifications sont intervenues au cours de l'exécution du contrat qui rendent nécessaire la conclusion d'un deuxième avenant :

- Raccordement de la totalité des eaux usées du Parc d'activités Alpespace à la station d'épuration Le Domaine sur la Commune de Porte de Savoie :

Ces travaux, réalisés en 2023, ont eu pour effet d'élargir le périmètre du contrat de concession. Le raccordement a été effectif le 15 novembre 2023.

Il convient donc d'intégrer au périmètre du contrat de concession le nouveau poste de relèvement d'Alpespace, qui vient se substituer à l'ancienne station d'épuration du Parc, et de prendre en compte l'impact global des charges et des recettes complémentaires du périmètre d'Alpespace (nouveaux abonnés).

- Intégration de l'instrumentation d'un déversoir d'orage sur la RD 1006 à Montmélian :

Les nouveaux équipements de mesure du déversoir d'orage, dénommé RN6, situé sur la commune de Montmélian, entrent dans le périmètre du contrat de concession (sonde radar, système de télégestion). Ils sont inscrits à l'actif de la Communauté de communes. Le coût d'exploitation étant très faible et n'entraînant pas de modification substantielle des ouvrages, cela n'a pas d'incidence sur le prix.

- Transition vers la nouvelle station d'épuration du Domaine et prise en main à partir du 1^{er} juillet 2025 :

Les travaux d'extension et de modernisation de la station d'épuration du Domaine sur la Commune de Porte de Savoie sont en cours. Cela nécessite la mise à disposition d'un technicien de maintenance pour être formé à l'exploitation par le constructeur, du mois d'octobre 2024 à juin 2025 à hauteur de 312 heures.

La nouvelle STEP sera intégrée dans le périmètre de la Concession au 1^{er} juillet 2025. Il convient de prendre en compte l'impact de cet ajout dans la rémunération du Concessionnaire.

- Prise en compte de nouvelles recettes liées aux CSD Industrielles :

Il est prévu une augmentation des recettes de l'exploitation du service par l'application de nouvelles Conventions Spéciales de Déversement (CSD).

- Révision du Plan Prévisionnel de Renouvellement :

Du fait de la révision du Plan Prévisionnel de Renouvellement, et le compte de renouvellement étant créditeur, la dotation de renouvellement est supprimée.

Ces modifications du contrat conduisent à ajuster la rémunération du Concessionnaire. Le nouveau prix (part variable affectée au concessionnaire) applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 sera de 0,4432 € HT/m³ en valeur de base au 1^{er} janvier 2018, soit 0,509 € HT/m³ en valeur actualisée au 1^{er} janvier 2025. Cette modification de la part variable appliquée par le concessionnaire entraîne une évolution du tarif global du concessionnaire (part fixe + part variable) de 16,71%, appliquée sur une facture type de 120 m³.

Ces modifications entraînant une augmentation du prix de plus de 5%, l'avis de la Commission de délégation de service public ad hoc Assainissement a été recueilli. Lors de sa séance du 10 septembre 2024, elle a émis un avis favorable à ces modifications.